

ARRETE MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2025

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – CHOISEAU

Le Maire de la commune de Saint-Albain,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

Vu la demande en date du 15 octobre 2025 par l'entreprise ENTREPRISE TRAVAUX SERVICES (E.T.S), représentée par Monsieur Jérôme GILLET, sise 6 rue de l'Ecarlate à VIRE (71260), afin d'effectuer des travaux de curage de fossés, hameau de Choiseau,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour garantir la sécurité de tous pendant les travaux,

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 20 octobre 2025 et jusqu'à la fin des travaux, lorsque la signalisation sera en place, les mesures de réglementation suivantes seront appliquées, hameau de Choiseau :

- La circulation se fera par alternat ;
- Aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

Article 2 : L'entreprise E.T.S devra prendre sous son entière responsabilité toutes mesures nécessaires pour assurer la signalisation de son intervention, conformément aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Maire de la commune de Saint-Albain, Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Tournus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Albain, le 17 octobre 2025

Mise en ligne le 17/10/2025

Le Maire
Marc DUMONT

